



Mont  
Saint  
Aignan

## RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : RETRAIT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE demandé le 13/12/2023 Par : Madame Aurélia GALISSARD et Monsieur Jérémie RANDOUR  Demeurant à : 43 rue des Bulins 76130 MONT-SAINT-AIGNAN  Pour : Réalisation de deux extensions Sur un terrain sis à : 43 Rue des Bulins 76130 Mont-Saint-Aignan	CADRE 2 : PERMIS DE CONSTRUIRE n° : <b>PC 076 451 21 00034</b> <b>2023.1676</b> Surface de plancher (1) : 46,70 m <sup>2</sup> Surface de plancher démolie (1) : 15,75 m <sup>2</sup> Nb de bâtiments : 1 Nb de logements : 1 Destination : Ext. Hab. Ind.
---	---

### LE MAIRE

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 332.10 et R 332.22 ;  
Vu le code général des Impôts et notamment son article 1723 Q ;  
Vu l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle sus-visée (cadre 1)  
Vu la demande gracieuse parvenue en mairie le 13/12/2023 tendant au retrait dudit permis de construire ;

### ARRÊTE

Article 1 : l'autorisation de permis de construire pour une maison individuelle susvisée est **retirée**.

Article 2 : madame la directrice générale des services de la Ville et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 15/12/2023  
pour le maire et par délégation



**Bertrand CAMILLERAPP**  
adjoint au maire chargé de l'urbanisme  
et du patrimoine